

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 03 décembre 2009 s'est réuni en session ordinaire à Grenay, le 16 décembre de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 61

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (14)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Ce marché concerne les prestations d'assurances pour les activités du Syndicat Mixte Nord Dauphiné. Il se compose de 5 lots et est conclu pour une période de 5 ans.

A l'issue de la procédure et de ses réunions, la commission d'appel d'offres a décidé de proposer d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes

Attributaire : SMACL

* Prix -= 1 € /m2 = 3 395€ HT

Soit 3 681,92 € TTC

Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes

Attributaire : PNAS/AREAS

* Prix : Offre de base RC générale 0,155 HT	=	2 952,38 TTC
* Atteintes à l'environnement (avec déchèteries)	=	3 721,69 TTC
* Prestation juridique	=	900,00 TTC

7 574,07 TTC

Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes

Attributaire : SMACL

* Prix : - Offre et base flotte auto	=	37 790,88 TTC
- Option marchandises transportées	=	177,00 TTC
- Option auto collaborateur	=	394,83 TTC

38 362,71 € TTC

Lot 4 : Assurance des risques statutaires du personnel

Attributaire : CBT GRAS SAVOYE/AXA

* Taux : - Option 2 ensemble des garanties (décès, AT+ MP, CLM+ CLD)	=	2 %
---	---	-----

Soit = 35 320,00 € TTC

1) Lot 5 : Protection juridique des agents et élus

Attributaire: CBT SUBERVIE/DAS

* Tarification 1,45 €/personne TTC

Soit = 427,75 €

Il est demandé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de ce marché.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 décembre 2009

**Le Président
M. NIVON**